



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours :

**CONCOURS EXTERNE D'ACCÈS AU GRADE
DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL – CAPLP**

**CONCOURS D'ACCÈS AUX FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT
DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
PRIVÉ SOUS CONTRAT (CAFEP – PLP)**

Section :

ARTS APPLIQUÉS

OPTIONS DESIGN ET MÉTIERS D'ART

Session 2015

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Francis COUNIL
Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional
Président de jury

SOMMAIRE

	Pages
NATURE DES ÉPREUVES	3
COMPOSITION DU JURY	4
BILAN DE LA SESSION 2015	6
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	7
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	
Épreuve d'investigation méthodique en design et en métiers d'art	
Définition et rapport de l'épreuve	14
Épreuve de culture design et métiers d'art	
Définition et rapport de l'épreuve	18
ÉPREUVES D'ADMISSION	
Épreuve de mise en situation professionnelle	
Définition et rapport de l'épreuve	22
Éléments de rapport spécifiques à l'option design	23
Éléments de rapport spécifiques à l'option métiers d'art	27
Épreuve d'entretien à partir d'un dossier	
Définition et rapport de l'épreuve	33
ANNEXE	
Spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes	37

NATURE DES ÉPREUVES

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexe de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Les épreuves du concours ne font pas l'objet d'un programme limitatif.

Au titre de la même session, le sujet de chacune des épreuves d'admissibilité peut être commun avec celui des épreuves d'admissibilité du concours externe de recrutement de professeurs certifiés dans la section correspondante du CAPET.

NATURE DES ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
Épreuves d'admissibilité		
Épreuve d'investigation méthodique en design et en métiers d'art	5 heures	1
Épreuve de culture design et métiers d'art	5 heures	1
Épreuves d'admission		
Épreuve de mise en situation professionnelle <i>Travaux pratiques</i> <i>Préparation de l'exposé</i> <i>Exposé</i> <i>Entretien</i>	6 heures 4 h. 1 h. 30 min. 30 min.	2
Épreuve d'entretien à partir d'un dossier	1 heure	2

La définition de chaque épreuve est reproduite dans les pages suivantes.

Rappel des dispositions réglementaires des articles 10 et 11 de l'arrêté du 19 avril 2013 :

- Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.
- Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Publications administratives et textes officiels utiles pour la préparation au concours

Pour se préparer aux épreuves d'admission, il est fortement conseillé aux candidats de s'informer sur :

- les programmes d'enseignement et les référentiels de formation en vigueur dans la voie professionnelle, dont la plupart sont consultables sur le site du Scérén-CNDP : <http://www2.cndp.fr/secondaire/>
- les missions du professeur, notamment par la lecture du [décret n°92-1189 du 6 novembre 1992](#) modifié, relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel.
- le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, publié en annexe de l'[arrêté modifié du 1^{er} juillet 2013](#).

COMPOSITION DU JURY

Président

M. Francis COUNIL	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional	Académie de Nancy-Metz
-------------------	---	------------------------

Vice-présidents

Mme Aurore MAGNIN	Inspectrice de l'Éducation nationale	Académie d'Aix-Marseille
M. Christian TORREMONEIL	Inspecteur de l'Éducation nationale	Académie de Montpellier

Secrétaire général

M. Patrick PERRIER	Inspecteur de l'Éducation nationale	Académie de Lille
--------------------	-------------------------------------	-------------------

Membres du jury

Mme Cécile ATTAGNANT	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Amiens
M. Alexandre AYZAC	Professeur de lycée professionnel	Académie de Grenoble
M. Didier BATALKA	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nancy-Metz
Mme Sarah BAUDUIN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Lille
M. Stéphane BESOMBES	Professeur de lycée professionnel	Académie de Lyon
M. Stéphane BILLARD	Professeur de lycée professionnel	Académie de Paris
M. Pascal BILLON	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nancy-Metz
M. Eric BLANCOT	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Amiens
M. Didier BONTEMPS	Professeur de lycée professionnel	Académie de Dijon
Mme Pascale BORIE	Professeur de lycée professionnel	Académie de Clermont-Ferrand
M. Etienne BOULARD	Professeur de lycée professionnel	Académie de Grenoble
Mme Céline BRINDEAU	Professeur de lycée professionnel	Académie de Strasbourg
Mme Céline BUISSON	Professeur de lycée professionnel	Académie de Lyon
M. Michel CARNET	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice
Mme Virginie CASTELEYN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice
Mme Lucie CLARET	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Orléans-Tours
Mme véronique COQUART	Professeur de lycée professionnel	Académie de Paris
M. Jean-Pierre CORDAT	Professeur de lycée professionnel	Académie de Montpellier
M. Patrice DEIXONNE	Professeur agrégé	Académie de Montpellier
Mme Christiane DOISON	Inspectrice de l'Éducation nationale	Académie de Versailles
Mme Christine D'OLIVEIRA	Professeur de LP du privé sous contrat	Académie de Clermont-Ferrand
M. François DUGNY	Professeur de lycée professionnel	Académie de Versailles
Mme Caroline FABRE	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Aix-Marseille
Mme Véronique FONTAINE	Professeur de lycée professionnel	Académie de Lille
M. David GOBBO	Professeur de lycée professionnel	Académie de Toulouse
Mme Nathalie GOURMEN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice
Mme Flavie GRASSIN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nancy-Metz

Mme Cécile GROPAIZ	Professeur de lycée professionnel	Académie de Montpellier
Mme Fabienne HELLEBUYCQ	Professeur de lycée professionnel	Académie de Lille
Mme Géraldine HERVÉ DANNHAUER	Professeur certifié	Académie de Paris
Mme Florence HOUNNOU	Professeur de lycée professionnel	Académie de Dijon
Mme Anna-Gaëlle JOUARET	Professeur de lycée professionnel	Académie de Créteil
Mme Béatrice KERMORGANT	Inspectrice de l'Éducation nationale	Académie de Rennes
M. Laurent LAINÉ	Professeur certifié	Académie de Paris
Mme Adélaïde LE CORNEC	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Amiens
Mme Armelle LE CUN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Versailles
M. Sébastien LE FLOCH	Professeur de lycée professionnel	Académie de Clermont-Ferrand
Mme Julie LE MENER	Professeur de lycée professionnel	Académie de Créteil
Mme Fabienne MAGNIEZ	Professeur de lycée professionnel	Académie de Montpellier
Mme Christelle MARTIN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Montpellier
Mme Agnès MARQUANT	Professeur de lycée professionnel	Académie de Lille
Mme Brigitte MICHELLIER	Professeur de lycée professionnel	Académie de Grenoble
Mme Laurence MIRALVES	Professeur de lycée professionnel	Académie de Créteil
Mme Claudine MURELLO	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice
M. Jean-Baptiste NEVEUX	Professeur certifié privé sous contrat	Académie de Nancy-Metz
M. Gilles Pascal	Professeur de lycée professionnel	Académie de Bordeaux
M. Vincent PHELIPPOT	Professeur de lycée professionnel	Académie de Dijon
Mme Béatrice RICHARD	Professeur de lycée professionnel	Académie de Poitiers
M. Jacques ROCCHI	Professeur de lycée professionnel	Académie de Strasbourg
Mme Sandrine ROLL	Professeur de lycée professionnel	Académie de Grenoble
Mme Laure SAUVINEAU	Professeur de lycée professionnel	Académie de Bordeaux
M. Laurent SEBELON	Professeur de lycée professionnel	Académie de Grenoble
M. Gérard SPIELMANN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Strasbourg
M. Pierre THEPENIER	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Aix-Marseille
M. Mathieu THERRAULT	Professeur certifié	Académie de Créteil
Mme Julie VANDEPUTTE	Professeur de lycée professionnel	Académie de Bordeaux
M. Patrice VELTRI	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Amiens
Mme M-H VINCENT-CHOUKROUN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Paris
M. Christophe VIVIAN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice
Mme Emmanuelle VOYER	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Aix-Marseille

BILAN DE LA SESSION 2015

Nombre de candidats et nombre de postes offerts aux concours

	Épreuves d'admissibilité					Épreuves d'admission		Nombre de postes offerts	
	inscrits	Nombre de candidats non éliminés *		admissibles		Nombre de candidats non éliminés *			admis
		% inscrits	% non éliminés		% non éliminés	% admissibles			
Option design									
CAPLP externe	255	144	56%	106	74%	98	92%	55	55
CAFEP-PLP	39	20	51%	12	60%	12	100%	5	5
Option métiers d'art									
CAPLP externe	72	28	39%	20	71%	18	90%	6	10
CAFEP-PLP	11	5	45%	5	100%	4	80%	2	3

* Les candidats non éliminés correspondent aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire pour absence, copie blanche, copie non rendue, note zéro ou candidature non valide.

Moyennes des candidats aux épreuves d'admissibilité, d'admission et du concours complet

	Moyennes générales portant sur le total des épreuves					
	d'admissibilité		d'admission		du concours	
	Candidats non éliminés	Candidats admissibles	Candidats non éliminés	Candidats admis	Candidats non éliminés	Candidats admis
Option design						
CAPLP externe	8,28	9,80	10,45	13,88	10,24	12,92
CAFEP-PLP	7,14	9,10	6,92	9,25	7,65	9,30
Option métiers d'art						
CAPLP externe	5,91	7,24	7,90	14,67	7,74	12,65
CAFEP-PLP	7,40	7,40	10,06	15,63	8,71	11,75

Moyennes exprimées sur 20 points.

Écarts entre les moyennes obtenues par les candidats admissibles et admis au concours

	Notes obtenues par les candidats			
	admissibles		admis	
	Premier admissible	Dernier admissible	Premier admis	Dernier admis
Option design				
CAPLP externe	15,75	6,00	18,25	9,58
CAFEP-PLP	13,25	7,00	11,08	8,42
Option métiers d'art				
CAPLP externe	17,50	3,75	15,17	11,08
CAFEP-PLP	13,00	3,50	12,00	11,50

Notes exprimées sur 20 points.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ensemble des informations, remarques et recommandations relatives à la session 2015 est présenté dans ce rapport : données statistiques, références des textes officiels et rapports des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le concours externe du CAPLP arts appliqués et CAFEP-PLP correspondant, a pour finalité de recruter les futurs enseignants qui interviendront dans les formations relevant de la voie professionnelle, principalement aux niveaux du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA).

Lors de leur inscription au concours, les candidats ont le choix entre deux options :

- l'option **design**, qui vise le recrutement des **professeurs d'arts appliqués** aptes à dispenser les enseignements artistiques¹ dans les formations des lycées professionnels ;
- l'option **métiers d'art**, qui vise le recrutement des **professeurs de spécialités métiers d'art** aptes à dispenser les enseignements professionnels, théoriques et pratiques, dans les formations de niveau V et IV, conduisant aux CAP des métiers d'art, brevets des métiers d'art et baccalauréats professionnels, artisanat et métiers d'art.

En outre, les candidats de l'option métiers d'art optent au moment de leur inscription, pour le choix d'une spécialité parmi celles qui leur sont proposées, dont la liste est rappelée en annexe² du présent rapport. Ce choix n'est pas anodin et il convient que les candidats s'assurent avant de s'inscrire qu'ils disposent pleinement des compétences techniques et professionnelles inhérentes à la spécialité choisie.

La maquette de concours

Les épreuves du concours visent à évaluer les connaissances scientifiques et les aptitudes professionnelles des candidats afin de sélectionner ceux qui répondent à la fois aux critères de l'excellence disciplinaire et aux exigences liées à l'exercice concret du métier d'enseignant.

La finalité des deux épreuves d'admissibilité est d'apprécier :

- la maîtrise d'un corpus de savoirs disciplinaires ainsi que des méthodes et des techniques associées dans un processus de conception ;
- l'aptitude à manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs et à les mobiliser dans une perspective professionnelle ;
- l'utilisation des modes d'expression écrite et graphique, adaptés de l'exercice professionnel, ainsi que la maîtrise avérée de la langue française, notamment dans le cadre de l'expression écrite.

Ces deux épreuves s'attachent principalement à vérifier l'aptitude du candidat à construire, argumenter et organiser un propos, à analyser, synthétiser, problématiser, hiérarchiser et résoudre un problème relevant d'un processus de conception.

La finalité des deux épreuves d'admission est d'évaluer :

- un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel réel, procédés susceptibles notamment de favoriser l'intérêt et l'activité propres des élèves au service des apprentissages ;
- l'aptitude à investir une posture d'enseignant, en faisant preuve d'esprit critique, en sachant construire une réflexion sur le métier, construire un enseignement ou une activité éducative, les discuter, se situer et agir au sein d'une équipe pédagogique ;
- l'utilisation des modes d'expression écrite, graphique et orale, adaptés de l'exercice professionnel, ainsi que la maîtrise avérée de la langue française, notamment dans le cadre de l'expression orale.

Elles s'attachent à vérifier la capacité du candidat à construire une séquence pédagogique opérante, à justifier des choix didactiques et pédagogiques, à démontrer une aptitude au dialogue et un esprit critique.

¹ Ces enseignements prennent la dénomination d'**arts appliqués et cultures artistiques**, en CAP et baccalauréat professionnel.

² Voir en annexe : Liste des spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes, applicable pour les inscriptions au concours, à compter de la session 2014.

Les postes et contrats offerts au concours

Les postes et contrats offerts au concours pour la session 2015 étaient en hausse (+22% pour l'option design et +30% pour l'option métiers d'art) par rapport à la session précédente.

Les résultats au concours permettent de pourvoir la totalité des postes et contrats offerts à l'option design. En revanche, quatre postes du public et un contrat du privé restent non pourvus pour l'option métiers d'art.

Les candidats

Les inscrits et les présents

Pour l'option design, l'évolution du nombre des inscriptions déjà constatée se poursuit et le taux de présence aux épreuves d'admissibilité s'améliore (65% des inscrits).

Pour l'option métiers d'art, la baisse des inscriptions se confirme et le taux de participation aux épreuves d'admissibilité bien que supérieur à celui de l'an passé reste faible (près de 45% des inscrits).

Les origines géographiques

Les candidats sont originaires de l'ensemble des académies du territoire national avec une représentativité toujours aussi importante des académies d'Ile-de-France pour les deux options, et assez significative des académies de Toulouse et Strasbourg pour l'option design.

La représentation féminine

La représentation féminine reste toujours très majoritaire pour l'option design (les femmes représentent les trois-quarts des candidats présents et près de 80% des lauréats).

Pour l'option métiers d'art, la répartition par sexe est équilibrée (les femmes représentent 50% des candidats présents comme des lauréats).

Les âges

L'âge des candidats présents se situe dans la fourchette de 22 à 58 ans, et plus de la moitié d'entre eux est âgé de moins de 35 ans. Cette part de jeunes candidats représente près de 75% des lauréats de l'option design et 60% des lauréats de l'option métiers d'art.

Les professions

Plus de 50% des candidats présents sont des agents non titulaires de Ministère de l'Éducation nationale (contractuels ou vacataires du second degré, assistants d'éducation, maîtres délégués ou adjoints d'éducation du privé), ils représentent 50% des lauréats.

Les étudiants sont encore peu nombreux bien qu'en légère augmentation par rapport à la session passée (ils représentent 11% des présents et 23% des lauréats). Le nombre d'étudiant reste très marginal pour l'option métiers d'art (aucun lauréat).

La part des candidats hors fonction publique (artisans, professions libérales, cadres du privé) ou sans emploi est importante (19% des présents et 23% des lauréats à l'option design – 15% des présents et 25% des lauréats à l'option métiers d'art).

Les résultats

Répartition de la moyenne des notes obtenues par les candidats aux épreuves d'admissibilité

	Nombre de moyennes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		admissibles	
Option design								
CAPLP externe	15	52	56	21	0	144	8,28	9,80
CAFEP-PLP	2	12	5	1	0	20	7,14	9,10
Option métiers d'art								
CAPLP externe	9	13	5	0	1	28	5,91	7,24
CAFEP-PLP	1	2	1	1	0	5	7,40	7,40

Moyennes exprimées sur 20 points.

Répartition de la moyenne des notes obtenues par les admissibles aux épreuves d'admission

	Nombre de moyennes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		admis	
Option design								
CAPLP externe	5	28	27	25	13	98	10,45	13,88
CAFEP-PLP	2	6	4	0	0	12	6,92	9,25
Option métiers d'art								
CAPLP externe	2	9	1	5	1	18	7,90	14,67
CAFEP-PLP	0	2	0	1	1	4	10,06	15,63

Moyennes exprimées sur 20 points.

Répartition de la moyenne des notes obtenues par les admissibles sur l'ensemble du concours

	Nombre de moyennes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		admis	
Option design								
CAPLP externe	3	25	38	26	6	98	10,24	12,92
CAFEP-PLP	1	6	5	0	0	12	7,65	9,30
Option métiers d'art								
CAPLP externe	2	10	2	4	0	18	7,74	12,65
CAFEP-PLP	0	2	1	1	0	4	8,71	11,75

Moyennes exprimées sur 20 points.

Les prestations

Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité reposent sur le principe de sujets communs aux deux options. Cette disposition réglementaire du concours n'est pas anodine. Elle affirme la volonté de recruter des professeurs d'arts

appliqués qui, dans leurs enseignements respectifs, seront capables de travailler en équipe sur les bases d'une culture disciplinaire partagée et de méthodes pédagogiques communes.

Pour ce qui concerne les épreuves d'admissibilité, l'évolution positive des résultats observés lors des deux dernières sessions du concours n'est pas au rendez-vous en 2015.

Pour l'option design, la parts des candidats qui obtiennent des résultats honorables (moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 16/20) ou excellents (moyenne supérieure ou égale à 16/20) est en nette diminution (14% en 2015 contre 20% en 2014 et 22% en 2013) et la part des candidats dont les résultats sont très insuffisants (moyenne inférieure à 04/20) est en très nette augmentation (10% en 2015 contre 5% en 2014 et 8% en 2013). Par ailleurs, une baisse sensible de la moyenne des candidats admissibles est observée au CAPLP (9,80 en 2015 contre 10,65 en 2014 et 10,50 en 2013) comme au CAFEP-PLP (9,10 en 2015 contre 9,94 en 2014 et 10,60 en 2013).

Pour l'option métiers d'art, le taux de réussite des candidats reste faible (seul un quart d'entre eux obtient une moyenne supérieure ou égale à 08/20) et la part des candidats dont les résultats sont très insuffisants (moyenne inférieure à 04/20) est en nette augmentation (30% en 2015 contre 22% en 2014). Les difficultés rencontrées par ces candidats aux épreuves d'admissibilité sont patentes. Cependant, malgré la faiblesse des résultats, tout comme pour les précédentes sessions, le jury a délibérément choisi de laisser la possibilité au plus grand nombre de candidats de poursuivre le concours afin de leur laisser la possibilité de combler leur déficit lors des épreuves d'admission.

Les spécialités des candidats admissibles à l'option métiers d'art sont :

- pour le CAPLP : Arts de la céramique (2), Arts du spectacle, dominante techniques de l'habillement (2), Bijouterie-joaillerie (1), Graphisme & décor, dominante lettres & décors (5), Graphisme & décor, dominante surfaces & volumes (2), Ébénisterie (5), Photographie (2), Tapisserie d'ameublement (1) ;
- pour le CAFEP-PLP : Armurerie (1), Arts de la céramique (1), Décor architectural, dominante pierre (1), Graphisme & décor, dominante lettres & décors (2).

Les épreuves d'admission

Les candidats déclarés admissibles sont convoqués aux épreuves d'admission qui toutes les deux donnent lieu à un entretien avec le jury.

L'épreuve d'entretien à partir d'un dossier : elle s'appuie sur un dossier réalisé par le candidat et dont le jury a pris connaissance avant le déroulement de l'épreuve. Le dossier prend la forme d'un questionnaire personnel sur un problème d'actualité de son choix portant sur un des domaines du design ou une spécialité de métier d'art. Lors de l'entretien, le candidat dispose d'une trentaine de minutes pour faire la présentation orale de son dossier devant le jury ainsi que les exploitations pédagogiques qui pourraient en être faites dans le cadre de l'enseignement. La présentation est suivie d'un échange avec le jury.

L'épreuve de mise en situation professionnelle : elle s'appuie sur sujet spécifique à l'option choisie par le candidat, et s'agissant de l'option métiers d'art, propre à sa spécialité métier. Pour la réalisation de cette épreuve, le candidat dispose :

- d'un temps de *travaux pratiques* lui permettant de construire la séquence autour d'une problématique clairement identifiée ainsi que le développement pédagogique d'une séance constitutive de la séquence. S'agissant de l'option métiers d'art, cette phase se déroule sur un plateau technique, offrant tout l'espace et l'équipement professionnels de la spécialité, pour permettre au candidat de conduire librement les explorations et essais techniques nécessaires à l'élaboration de la séance et mettre ainsi en évidence ses aptitudes professionnelles propres aux démarches de conception et de réalisation liée au métier.
- d'un temps de préparation de l'exposé, qui précède l'entretien avec le jury.

Le bilan des épreuves d'admission de la session 2015 montre des résultats très nuancés selon l'option et le statut des candidats.

Pour l'option design, la moyenne des candidats présents au CAPLP est en hausse sensible par rapport à la session passée (10,45 en 2015 contre 9,77 en 2014) alors qu'inversement, la moyenne des candidats présents au CAFEP-PLP est en nette baisse (6,92 en 2015 contre 11,95 en 2014).

S'agissant de l'option métiers d'art, la moyenne des candidats présents au CAPLP est en baisse (7,90 en 2015 contre 10,55 en 2014) alors celle des candidats présents au CAFEP-PLP se situe autour de 10,00.

Cependant, plus d'un tiers des candidats démontre une préparation satisfaisante aux épreuves d'admission : 34% d'entre eux obtiennent des résultats honorables (note supérieure ou égale à 12 et inférieure à 16/20) ou excellents (note supérieure ou égale à 16/20) à l'épreuve de mise en situation professionnelle et 45% obtiennent ces résultats à l'épreuve de dossier.

Les spécialités des candidats admis à l'option métiers d'art sont :

- pour le CAPLP : Arts de la céramique (1), Bijouterie-joaillerie (1), Graphisme & décor, dominante lettres & décors (1), Ébénisterie (3) ;
- pour le CAFEP-PLP : Arts de la céramique (1), Graphisme & décor, dominante lettres & décors (1).

Les recommandations aux futurs candidats

Les rapports d'épreuves rassemblés dans les pages suivantes donnent des informations et des conseils précieux et utiles à la préparation des futurs candidats au concours. Aussi, la lecture attentive et réflexive de ces rapports constitue-t-elle un préalable pour se préparer aux différentes épreuves dans les meilleures conditions. Certaines recommandations générales représentent des invariants qui peuvent ici être rappelés.

Quelle que soit l'épreuve, il est indispensable de :

- prendre le temps de lire les documents proposés dans leur intégralité ;
- s'approprier la demande et d'en saisir les enjeux ;
- faire preuve de méthode dans l'ensemble de son travail d'analyse, de recherche, de traduction, de présentation et d'argumentation ;
- exploiter les croquis et schémas lorsqu'ils constituent des moyens d'investigation explicites ;
- mettre en évidence les principes, notions et concepts qui sous-tendent l'analyse ou la démonstration ;
- nourrir le questionnement et les propositions de références culturelles appropriées, issues de la diversité des domaines des arts appliqués ou des métiers d'art, et notamment de leurs manifestations les plus contemporaines ;
- recourir à des principes de composition et de mise en page pour structurer efficacement les réponses (analyse, recherches, propositions, etc.)
- bien gérer son temps et relire le travail terminé afin d'éviter les analyses ou les propositions tronquées, les omissions, les redondances, les incohérences, et de corriger les erreurs de syntaxe, les termes impropres et les fautes d'orthographe.

Pour conclure

Une caractéristique de ce concours, scindé en deux options dont l'une se décompose en plusieurs spécialités de métiers d'art, est d'être source de complexité dans ces aspects organisationnels.

Si pour l'admissibilité, une convergence est permise par l'élaboration de sujets communs aux deux options, lors de l'admission en revanche, des modalités d'organisation spécifiques s'imposent, notamment en ce qui concerne l'épreuve de mise en situation professionnelle. Outre l'élaboration de sujets spécifiques aux différentes options et spécialités, la définition de l'épreuve exige pour l'option métiers d'art, son implantation sur différents sites disposant pour chaque spécialité, d'espaces et d'équipements adéquats.

Ainsi, pour l'option métiers d'art, les épreuves se sont déroulées conjointement dans les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Créteil, Lille, Lyon, Nancy-Metz et Nice, au sein des établissements suivants :

- le lycée professionnel Blaise Pascal à Marseille, pour la photographie ;
- le lycée professionnel Amyot d'Inville à Senlis, pour le graphisme & décor, dominante surfaces&volumes ;
- le lycée professionnel La Source à Nogent-sur-Marne, pour les arts du spectacle ;
- le lycée professionnel Le Corbusier à Tourcoing, pour le graphisme et décor, dominante lettres&décors ;
- le lycée professionnel Benoit Fournayon à Saint-Etienne, pour l'armurerie ;
- le lycée Pierre et Marie Curie à Neufchâteau, pour l'ébénisterie et la tapisserie d'ameublement ;
- le lycée professionnel des métiers d'art Pasteur à Nice, pour la bijouterie-joaillerie ;
- le lycée polyvalent Léonard de Vinci à Antibes, pour les arts de la céramique.

Assurément, le bon déroulement des épreuves repose en grande partie sur l'engagement et le dévouement de nombreux acteurs. Qu'ils en soient tous ici remerciés, qu'il s'agisse des inspecteurs, des gestionnaires des services rectoraux, des chefs d'établissements et leurs collaborateurs, pour leur précieuse collaboration.

J'adresse également mes plus vifs remerciements à l'ensemble des membres du jury pour leur implication et la qualité de leur expertise, aux rapporteurs pour l'acuité de leurs commentaires utiles à la préparation des futurs candidats, ainsi qu'aux vice-présidents et secrétaire général pour leurs rôles essentiels dans l'organisation du concours.

Enfin, j'adresse les félicitations du jury aux lauréats du concours 2015, assorties de mes vœux de réussite dans l'exercice de leur métier d'enseignant.

Francis COUNIL
Président du jury

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

ÉPREUVE D'INVESTIGATION MÉTHODIQUE EN DESIGN ET EN MÉTIERS D'ART

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances et compétences professionnelles.

Il lui est demandé d'engager une démarche d'investigation méthodique mettant en question les dimensions esthétique, technique, technologique, économique et sociologique dans un processus de conception en design ou en métiers d'art, à partir d'une documentation visuelle et/ou textuelle fournie.

L'articulation dégagée des notions et principes conduit à la formulation d'hypothèses de conception en utilisant des moyens graphiques adaptés et en justifiant les choix.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Le sujet de l'épreuve de la session 2014 est publié sur le [site national Design & arts appliqués](#)

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

coordonné par Monsieur Etienne BOULARD,
assisté de Madame Véronique COQUARD et Messieurs Didier BATALKA et Laurent SEBELON

Membres de la commission chargée de la correction de l'épreuve :

Mesdames Cécile ATTAGNANT, Céline BUISSON, Lucie CLARET, Véronique COQUARD, Claudine D'OLIVEIRA, Caroline FABRE, Fabienne HELLEBUICQ, Géraldine HERVÉ DANNHAUER, Florence HOUNNOU, Béatrice KERMORGANT, Julie LE MENER, Claudine MURELLO, Béatrice RICHARD, Laure SAUVINEAU, Marie-Hélène VINCENT CHOUKROUN et Messieurs Didier BATALKA, Etienne BOULARD, David GOBBO, Gilles PASCAL, Laurent SEBELON.

La spécificité de l'épreuve

Articulé autour d'un thème, le sujet de l'épreuve d'investigation méthodique en design et en métiers d'art propose une documentation iconographique et textuelle dont l'étude approfondie doit permettre au candidat d'engager un processus de création dans les champs du design et/ou des métiers d'art.

La réponse attendue repose sur une démarche réflexive, structurée, enchaînant des phases d'analyse, de synthèse et de formulation d'hypothèses de conception en relation avec le thème. L'ensemble est présenté sous la forme d'un dossier de planches A3 paginées et organisées combinant expression écrite et graphique. Nécessairement, l'organisation des planches doit être le reflet de la démarche, elle distingue et articule :

- une analyse orientée de la documentation proposée et nourrie de références personnelles,
- une synthèse qui, s'appuyant sur les conclusions de l'analyse, ouvre sur des hypothèses de conception,
- une formulation d'hypothèses opérantes dans les domaines du design et/ou des métiers d'art.

Cette épreuve permet de vérifier :

- la maîtrise des savoirs disciplinaires ;
- la capacité à mettre ses savoirs en perspective et à manifester un recul critique ;
- les qualités de l'expression graphique (propres à la discipline) ;
- la maîtrise de la langue française dans l'expression écrite.

L'analyse et l'investigation

L'objectif est de rendre compte sous forme de croquis analytiques associés à des explications textuelles, des spécificités des productions d'arts appliqués proposées dans le sujet. Il convient de mener une analyse formelle, fonctionnelle, technique et sémantique des documents en regard du thème, nourrie de références personnelles et argumentées. Il ne s'agit pas de rester à l'état d'un simple constat, mais bien d'opérer à partir de la confrontation et de l'exploitation de la documentation, des choix intentionnels permettant de dégager des axes d'analyse. Ce travail d'investigation se termine par une synthèse visant à articuler les hypothèses de recherches.

Lors de cette phase, le jury apprécie tout particulièrement la rigueur et la méthode d'analyse ainsi que la pertinence et l'exactitude des notions dégagées et des références convoquées. L'évaluation vise à mesurer l'aptitude des candidats à s'interroger et structurer une réflexion personnelle et engagée sur le thème donné.

Le processus de conception

L'objectif est d'engager un processus de conception exploitant les résultats de l'analyse et s'inscrivant dans les champs du design et/ou des métiers d'art. Il convient d'énoncer, d'explicitier et de communiquer graphiquement des hypothèses de conception sous la forme de propositions argumentées dont le contexte doit utilement être précisé.

Lors de cette phase, le jury apprécie la cohérence et l'efficacité de la démarche ainsi que l'engagement des candidats dans des préoccupations contemporaines. Il évalue, tout particulièrement, leur aptitude à traduire formellement leurs intentions et à défendre un parti-pris au travers de leurs propositions et argumentations.

L'énoncé du sujet

Le sujet de cette session 2015 orientait le questionnement autour de la notion de « transfert ». Une documentation était proposée, composée d'un ensemble de visuels légendés autour de trois productions contemporaines, et d'un extrait de texte.

Dans un premier temps, il était demandé de confronter les documents proposés pour dégager leurs enjeux en matière de conception. Par des moyens utiles et adéquats associant étroitement croquis et textes, le candidat devait extraire par le biais d'une étude croisée des documents le sens du thème et des productions.

La phase d'analyse supposait que les candidats s'attache à :

- définir et contextualiser le thème du « transfert » dans le cadre des métiers d'art et du design,
- de confronter les documents entre eux et en relation avec le thème du « transfert »,
- approfondir la réflexion sur la notion de « transfert » par l'apport de références culturelles pertinentes.

Dans le second temps, il s'agissait de dégager de l'analyse, une synthèse visant à faire émerger des mots-clés, notions et principes, dont l'exploitation permettait d'orienter les recherches pour formuler dans un troisième temps, plusieurs hypothèses de conception ancrées dans les différents champs du design et/ou des métiers d'art.

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation étaient précisés dans le sujet et portaient sur :

- *la rigueur de la démarche d'analyse et la pertinence des éléments dégagés*, pour laquelle le jury a apprécié à la fois la prise en compte de la thématique, le croisement des documents autour d'enjeux communs liés au thème, le cheminement clair, cohérent et méthodique, la profondeur de la réflexion permettant de dépasser les simples constats et redites des documents, la diversité et la pertinence des apports de connaissances, l'émergence de principes et mots-clés ciblés et l'emploi d'un vocabulaire précis, adapté et spécifique aux domaines des métiers d'art et du design ;
- *la pertinence de l'articulation entre les déductions issues de l'analyse et les hypothèses*, pour laquelle le jury a pris en considération les capacités du candidat à synthétiser les constats et à les articuler avec des hypothèses de conception en lien avec la thématique proposée ;
- *l'opportunité des propositions*, pour laquelle le jury a pris en compte la validité des solutions proposées en termes de faisabilité, diversité, richesse, l'adéquation au thème du « transfert » et l'exploitation de l'analyse.

- *l'efficacité de la communication graphique et écrite*, pour laquelle le jury a apprécié la clarté, la lisibilité du propos, l'aptitude à hiérarchiser, structurer, composer, organiser la réflexion, les qualités d'expression graphique et écrite, l'équilibre de l'association de textes et de croquis.

Observations et commentaires du jury

Cette année encore, de nombreux candidats n'ont pas traité l'épreuve dans sa totalité en ne formulant que peu, voire aucunes hypothèses de conception. Le jury s'interroge sur les raisons qui n'ont pas permis à ces candidats d'aboutir au développement complet de la demande explicitement formulée dans le sujet. Il y voit principalement les raisons d'un manque d'organisation et souvent d'une mauvaise gestion du temps.

Trop de candidats ne maîtrisent pas le vocabulaire et la terminologie spécifiques aux domaines de la spécialité et aux attendus de cette épreuve.

À propos de l'analyse

Les documents sont le plus souvent analysés individuellement sans réelle confrontation. La mise en relation du thème « jeux de dupe » avec les documents proposés permettait de dégager un certain nombre de principes et de notions pouvant facilement être réinvestis dans des hypothèses de conception en design et métiers d'art : l'illusion, l'équilibre, le décalage, la dualité, l'apparence, le subterfuge, « faire diversion », l'imitation, le trucage.

Les documents mettaient en avant la structure et le matériau, mais aussi la notion de jeu sur la perte de repère, l'opposition entre le réel et l'irréel. On pouvait parler des sens qui sont chamboulés, souligner que la duperie met à mal la perception. Le décalage pouvait aussi donner des indices sur le jeu avec les repères.

Les documents étaient le plus souvent analysés individuellement, sans réelle tentative de les confronter les uns avec les autres. La mise en relation du thème du « transfert » avec les documents proposés devait permettre de dégager des principes, liés à des notions de transmission, hommage, héritage, inspiration, résonance, résurgence, transposition, influence, appropriation, pouvant être aisément réinvestis dans des hypothèses de conception.

Aussi, au-delà des constats, il était attendu que l'analyse apporte des réponses sur l'intérêt et le rôle du « transfert » dans le processus créatif et aux enjeux qu'il sous-tend en matière de conception. L'analyse ne pouvait se limiter à la question de « comment transférer », mais devait nécessairement s'intéresser à celle de « pourquoi transférer ».

À propos de l'articulation entre la synthèse et les hypothèses

L'analyse croisée des documents et les apports personnels de connaissances en culture design et artistique devaient permettre de dégager des notions et d'aboutir à une synthèse indispensable et charnière de cette épreuve. Il s'agissait de formuler un questionnement en liaison avec la thématique de départ mais aussi d'ouvrir le sujet sur des hypothèses tangibles de conception. Pour certains candidats, cette phase souvent éludée ou simplement esquissée, ne leur permet de poursuivre correctement leur réflexion et d'aboutir à des propositions pertinentes en relation avec les notions dégagées par la synthèse.

Le jury constate aussi que le recours à certains mots-clés ou certaines associations de termes opposés (industriel/artisanal, durable/éphémère, unique/multiple, etc.) avait parfois un caractère purement artificiel. Il convient de rappeler sur ce point que la validité d'une démonstration repose sur la bonne articulation et l'argumentation du propos.

À propos des hypothèses de conception

Les recherches engagées durant le processus de conception doivent nécessairement s'appuyer sur les notions et concepts tirés de l'analyse des documents. Il est attendu que les hypothèses expriment des intentions de manière explicite, communiquées sous forme de croquis, de schémas et d'annotations.

Très majoritairement, les candidats négligent cette partie de la démarche, en raison vraisemblablement d'une mauvaise gestion de leur temps. Les propositions sont peu nombreuses, manquent de diversité et s'avèrent très souvent sans relation avec le thème d'étude proposé. Lorsqu'elles existent, les articulations avec la synthèse sont souvent insuffisamment exploitées pour étayer, contextualiser et justifier convenablement les hypothèses émises.

Le jury remarque que les candidats privilégient des hypothèses relevant du design de produits, parfois du design d'espace, et n'accordent que très rarement d'intérêt au design graphique et aux métiers d'art. Enfin, certaines propositions s'avèrent très fantaisistes, irréalistes ou très éloignées des problématiques actuelles.

À propos de la communication écrite et graphique

La lisibilité et la hiérarchie dans l'organisation des planches sont des conditions indispensables à la clarté du discours et à la fluidité de la méthodologie.

La forme de l'épreuve doit permettre au jury de vérifier que le candidat maîtrise les moyens d'expression graphiques et écrites et sait les adapter à une communication efficace dans le temps imparti. Il constate cependant que la maîtrise graphique est insuffisante pour beaucoup de candidats, qui parfois se contentent d'énoncer des hypothèses sans aucun croquis ni schémas explicatifs.

Les modes de représentation sont souvent mal exploités. Trop de candidats se contentent d'illustrer ou de copier les documents. Le jury attend une expression graphique efficace et didactique au service de sa démarche analytique et créative.

Recommandations du jury :

Le jury attend de cette épreuve que les candidats fassent preuve de qualités méthodologiques, de qualités graphiques et de connaissances suffisantes dans les champs du design et des métiers d'art.

Pour répondre efficacement aux objectifs de l'épreuve, il est donc essentiel :

- de lire attentivement la demande et de s'appropriier l'ensemble des ressources du sujet (le thème et les documents proposés),
- de respecter une démarche méthodologique qui manifeste une articulation précise et fluide entre analyse, synthèse et formulation d'une diversité d'hypothèses de conception.
- de veiller à construire une communication efficace par le biais d'une mise en page structuré et lisible et d'une mise en valeur graphique, à même de rendre compte de la compréhension et de la pertinence du raisonnement et des propositions.

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve d'investigation méthodique en design et en métiers d'art

	Nombre de moyennes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés admissibles	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$			
Option design								
CAPLP externe	32	43	36	33	5	149	7,98	9,62
CAFEP-CAPLP	6	8	5	2	0	21	6,40	8,38
Option métiers d'art								
CAPLP externe	11	15	2	0	1	29	5,14	6,20
CAFEP-CAPLP	2	1	2	0	0	5	5,90	5,90

Moyennes exprimées sur 20 points.

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

ÉPREUVE DE CULTURE DESIGN ET MÉTIERS D'ART

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer un produit ou une œuvre dans un contexte de création, de dégager une problématique et d'intégrer une réflexion critique à partir des références proposées.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Le sujet de l'épreuve de la session 2014 est publié sur le [site national Design & arts appliqués](#)

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

coordonné par Monsieur François DUGNY,
assisté de Mesdames Fabienne MAGNIEZ, Julie VANDEPUTTE et de Monsieur Jacques ROCCHI.

Membres de la commission chargée de la correction de l'épreuve :

Mesdames Sarah BAUDUIN, Pascale BORIE, Céline BRINDEAU, Virginie CASTELEYN, Christiane DOISON, Véronique FONTAINE, Flavie GRASSIN, Anna-Gaëlle JOUARET, Adélaïde LE CORNEC, Armelle LE CUN, Fabienne MAGNIEZ, Agnès MARQUANT, Christelle MARTIN, Brigitte MICHELLIER, Sandrine ROLL, Julie VANDEPUTTE, Emmanuelle VOYER et Messieurs Stéphane BILLARD, Eric BLANCOT, Jean-Pierre CORDAT, Patrice DEIXONNE, François DUGNY, Sébastien LE FLOCH, Jean-Baptiste NEVEUX, Vincent PHELIPPOT, Jacques ROCCHI, Mathieu THERRAULT, Patrice VELTRI.

L'énoncé du sujet

Le sujet de l'épreuve de culture design et métiers d'art propose une documentation, formule une demande et précise les critères de l'évaluation.

Le sujet de la session 2015 était intitulé « Comment ça se fait ? », sa documentation comportait une citation de Claude VIALLAT : « *Ne pas privilégier l'image mais la considérer comme le produit d'un travail (le travail du peintre) devenant, par abandon du logocentrisme, objet de connaissance.* », tirée d'une réflexion théorique pour le groupe Support-Surfaces, 1969.

et quatre documents iconographiques, reproduits au format A4 :

- **Laura STRASSER**, 14%, luminaires en céramiques, 2013.
- **Karel MARTENS**, affiche du festival de Chaumont, 2010.
- Manufacture royale **André-Charles BOULLE**, paire de piédestal de style Régence, vers 1715.
- **Johann LE GUILLERM**, La déferlante, 2013.

La demande portait explicitement sur l'analyse de la documentation iconographique et sa confrontation avec la citation de Claude VIALLAT. Elle impliquait de dégager une problématique afin de nourrir une réflexion critique sur la lisibilité du procédé de production d'une œuvre, soutenue par des références personnelles choisies pour étayer le propos.

Les critères d'évaluation étaient énoncés dans le sujet et portaient sur :

- *l'étendue et la précision des références*, pour lesquelles le jury a considéré la justesse, la précision et la pertinence des références personnelles ;

- *la pertinence des champs d'hypothèses et du questionnement*, pour laquelle le jury a pris en compte les qualités de l'analyse des documents proposés et de la réflexion autour du titre « Comment ça se fait ? » et de la question de la lisibilité des procédés de production ;
- *la cohérence de la problématique, la réflexion et le développement d'une position critique*, pour lesquels le jury a apprécié la formulation d'une problématique clairement énoncée, la pertinence et dimension critique des réponses apportées ;
- *la clarté de l'expression écrite (syntaxe, orthographe)*, pour laquelle le jury a considéré la clarté et l'efficacité du plan, la pertinence de la conclusion, la fluidité de la rédaction, la syntaxe, la précision du vocabulaire, l'utilisation d'un registre de langage adapté et la lisibilité de la graphie.

Les observations du jury

Sur la forme du commentaire

L'épreuve doit être envisagée comme un développement écrit prenant la forme d'un commentaire ouvert et structuré. L'objectif de l'analyse des documents est de dégager des pistes de réflexion en termes de notions ou de thématiques, pour mieux les questionner et les traduire ensuite sous forme de problématique.

Le jury attend du candidat qu'il adopte un principe d'analyse comparative et croisée de la documentation reposant sur la confrontation des productions et de la citation proposée. Cette approche doit lui permettre de dégager des convergences, des divergences, des influences, des contextes de création artistique et technique qui supposent la prise en compte des éléments d'ordre politique, économique et social.

La problématique doit être comprise comme le prolongement de l'analyse et doit conduire au développement d'une réflexion critique argumentée et étayée par des références personnelles, puisées non seulement dans les domaines du design et des métiers d'art, mais élargies à d'autres champs de création notamment les plus contemporains.

Enfin, si la conclusion fait la synthèse du développement, elle ne ferme pas nécessairement le propos et doit suggérer un prolongement ou un élargissement de la réflexion.

À propos de l'analyse des documents

L'analyse des documents iconographiques ne se limite pas à une simple analyse descriptive. Cette analyse doit nécessairement préciser et expliquer le contexte de création et de production des œuvres dans le but de répondre à la problématique.

Le titre du sujet « Comment ça se fait ? » impliquait que le candidat s'interroge sur la notion de fabrication d'un objet (ou produit) et sur la lisibilité des procédés de production dans la fabrication artistique, artisanale ou industrielle. La citation de Claude VIALLAT ne devait pas restreindre le champ de la réflexion au seul domaine artistique, mais ouvrir le propos à la diversité des domaines du design et des métiers d'art.

L'analyse de la documentation permettait d'explorer différents champs notionnels, tels que :

- les procédés de fabrication,
- la dimension esthétique de l'objet liée aux contraintes techniques de fabrication,
- les évolutions historiques des moyens artisanaux et industriels de conception et de production,
- la dimension créative liée à l'exploitation de nouveaux outils et matériaux, au recours à de nouvelles technologies.

De manière explicite, cette analyse devait s'appuyer sur des références personnelles pour nourrir la réflexion. Celles-ci, de préférence actuelles et non stéréotypées, puisées dans les différents champs de la création doivent être précises et nécessairement choisies pour leur pertinence avec le propos.

À titre d'exemples, le candidat pouvait notamment citer la manière dont Gaetano PESCE exploite l'aléatoire dans la production sérielle de meubles et objets, à la fois semblables et différents, le concept de la chaise « Pano », éco-conçue sans vis ni colle par STUDIO LO, ou encore le parti-pris de la Jonathan IVE qui imagine en 1998, un iMac transparent laissant découvrir ses composants électroniques.

À propos de la problématique :

La problématique est une démarche de résolution de problèmes. Elle n'est pas forcément ambitieuse ou complexe, elle est nécessaire pour ouvrir et guider la réflexion. Elle doit être formulée de manière claire et explicite et, une fois énoncée, il convient rigoureusement de s'y tenir dans le développement.

Au regard des critères énoncés, le jury a apprécié la prestation des candidats qui ont fait preuve :

- de connaissances approfondies des contextes de création et d'une analyse croisée, fine et pertinente des documents pour aboutir à la formulation d'une problématique exploitable ;
- d'une réflexion clairement structurée, explicitant le sujet, hiérarchisant les idées et conduisant à une position personnelle argumentée et distanciée par rapport aux documents et la citation proposés ;
- d'un développement du questionnement permettant d'enrichir une position critique explicite ;
- de références variées, historiques et actuelles, puisées dans le champ des arts appliqués et des métiers d'art et pas uniquement dans celui des arts plastiques ;
- de méthode et de rigueur notamment dans le respect du plan annoncé ;
- de réflexion dans leur conclusion ouverte sur un élargissement du questionnement ;
- de qualités rédactionnelles au service d'une expression fluide ;
- d'une attention particulière à la graphie de leur devoir, à l'orthographe et à la syntaxe ;
- de l'utilisation d'un vocabulaire choisi et spécifique à la discipline.

Inversement, le jury a regretté les faiblesses de certains commentaires qui, tant sur la forme que sur le fond, ne correspondaient pas aux exigences de l'épreuve. Ces faiblesses traduisaient bien souvent :

- une lecture superficielle ou inattentive de la demande, du titre, de la citation ne permettant pas un croisement approfondi avec la documentation iconographique ;
- des lacunes dans la maîtrise des méthodes analytiques et une absence d'appropriation du sujet ;
- des références souvent sans relation avec le propos et parfois erronées ou malvenues ;
- un manque de références personnelles insuffisamment explicites et pertinentes, débouchant sur des poncifs et des idées reçues ;
- des connaissances inexactes liées à l'histoire de l'art ;
- des conclusions hâtives inexistantes sans lien avec le développement proposé ou parfois sans rapport avec les arts appliqués ;
- l'emploi d'un langage commun, d'un vocabulaire non spécifique aux arts appliqués, d'une orthographe et syntaxe incertaines ;
- le non respect des règles élémentaires de la communication écrite ;
- des propos non structurés d'où de nombreuses phrases redondantes.

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve de culture design et métiers d'art

	Nombre de moyennes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		admissibles	
Option design								
CAPLP externe	17	57	36	23	11	144	8,48	9,98
CAFEP-CAPLP	4	6	6	4	0	20	7,65	9,83
Option métiers d'art								
CAPLP externe	7	13	3	4	1	28	6,68	8,28
CAFEP-CAPLP	0	3	1	0	1	5	8,90	8,90

Moyennes exprimées sur 20 points.

ÉPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à justifier ses choix liés à ses maîtrises professionnelles, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 2.

Un échantillon de sujets de la session 2014 est publié sur le [site national Design & arts appliqués](#)

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

L'organisation de l'épreuve

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude des candidats à concevoir et organiser une séquence de formation dans leur domaine de compétence. Pour cela, elle s'appuie sur des sujets propres à l'option choisie et, s'agissant de l'option métiers d'art, des sujets correspondant à la spécialité pour laquelle le candidat a opté lors de son inscription au concours.

Pour une même option ou même spécialité métiers d'art, l'épreuve peut être planifiée sur plusieurs jours lorsque le nombre de candidats admissibles l'exige. Dans ce cas, l'épreuve s'appuie chaque jour sur un sujet différent.

Pour les candidats de l'option métiers d'art, l'épreuve est organisée en différents lieux, sur des plateaux techniques d'établissements offrant pour chaque spécialité, tout l'espace et l'équipement spécifiques nécessaires.

Les sujets de l'épreuve

Quelles que soient l'option et la spécialité, les sujets formulent une demande analogue, à partir d'un objectif pédagogique et un niveau de classe imposés. La demande porte sur la conception d'une séquence de formation et la mise au point détaillée d'une des séances qui la constitue.

Une documentation peut éventuellement être associée au sujet. Dans ce cas, l'énoncé invite explicitement le candidat à en faire l'analyse pour initier le questionnement et la problématisation de la demande.

Le découpage de l'épreuve en trois phases ainsi que leurs durées respectives sont systématiquement rappelés dans l'énoncé du sujet.

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont précisés dans le sujet et portent sur les points suivants :

- la pertinence et la cohérence des choix didactiques au regard du programme de formation, de l'objectif à atteindre et du public concerné ;
- le degré d'exploration et d'approfondissement de l'objectif permettant de mettre en évidence des aptitudes professionnelles liées à l'enseignement ;
- l'exactitude et la pertinence des références culturelles et professionnelles ;
- la qualité d'analyse et de synthèse, la maîtrise des moyens d'expression graphique ;
- la qualité de l'expression orale et l'aptitude au dialogue.

Auxquels s'ajoute, pour les candidats de l'option métiers d'art :

- la maîtrise des savoir-faire techniques et des gestes professionnels.

ÉLÉMENTS DE RAPPORT SPÉCIFIQUES À L'OPTION DESIGN

coordonnés par Madame Pascale BORIE,
assistée de Mesdames Béatrice RICHARD, Adélaïde LE CORNEC, Armelle LE CUN
et Monsieur Sébastien LE FLOCH

Membres de la commission chargée des entretiens avec les candidats :

Mesdames Sarah BAUDUIN, Pascale BORIE, Céline BUISSON, Christiane DOISON, Claudine D'OLIVEIRA, Fabienne HELLEBUICQ, Anna-Gaëlle JOUARET, Adélaïde LE CORNEC, Armelle LE CUN, Christelle MARTIN, Béatrice RICHARD, Emmanuelle VOYER et Messieurs Stéphane BILLARD, Eric BLANCOT, Jean-Pierre CORDAT, David GOBBO, Sébastien LE FLOCH, Jean-Baptiste NEVEUX, Vincent PHELIPPOT, Jacques ROCCHI.

Les constats

Les sujets proposés étaient riches de réflexion et l'objectif pédagogique proposé visait à développer la capacité des élèves à s'interroger sur les démarches créatives et les questionnements qu'elles soulèvent. Cette approche nécessitait une appropriation personnelle du sujet pour rendre cet objectif opérationnel au travers d'une séquence donnant précisément des moyens à l'élève pour réussir.

Beaucoup de candidats n'ont développé que superficiellement leur séquence, n'apportant pas toujours suffisamment de sens à leurs propositions pédagogiques. Trop souvent l'articulation entre l'analyse et la problématique ne permettait pas d'aboutir à l'exposé d'une séquence structurée et cohérente dans les attendus, autour de séances claires et approfondies.

Si certains candidats ont su démontrer qu'ils étaient capables de s'emparer du cadre de l'épreuve pour mettre en place un dispositif permettant de faire émerger leurs compétences de futur enseignant d'arts appliqués en lycée professionnel, d'autres n'ont pas su convaincre le jury tant par leur posture que par leur prestation trop rigide ou informelle.

La transposition pédagogique

Quelques candidats ont fait preuve d'une authentique maîtrise professionnelle en proposant une séquence bien articulée à l'analyse qui répondait finement aux attendus du programme.

L'analyse des documents proposés permettait l'émergence de problématiques et ouvrait largement sur la construction de séquences. Les notions extraites pouvaient être techniques, plastiques, sémantiques, issues de références culturelles et professionnelles actuelles. Une analyse construite et intelligente permettait de dégager un objectif en relation avec la problématique énoncée.

L'expertise professionnelle

Le jury a souvent regretté le manque de connaissances des niveaux et des contenus d'enseignement des référentiels de formation.

Aussi, peu de candidats sont parvenus à fixer de véritables critères d'évaluation, conséquence directe d'une absence de dispositif pédagogique. Les différentes formes d'évaluation qui permettent d'estimer le niveau d'acquisition de l'élève lors des diverses phases d'apprentissage ont rarement été précisées.

Certains candidats semblent connaître les doubles fondamentaux des arts appliqués :

- connaissances en termes de références et repères historiques dans les différents domaines de création (histoire des arts et des techniques), savoir-faire, outils et techniques des arts appliqués.
- connaissances du programme et des référentiels, des modalités et des méthodes d'évaluation, des outils.

Ils semblent également savoir les transférer dans leur développement pédagogique et être capables de les articuler (problématiques actuelles, maîtrise des méthodologies et des processus d'apprentissage, développement de stratégies pédagogiques).

Quelques candidats, par contre, méconnaissent la discipline ou n'en ont qu'une représentation partielle, parfois réduite à des poncifs, voire des préjugés.

De nombreux candidats minimisent les missions qu'ils leur sont assignées et ne prennent pas en compte le public ciblé. Certains font des choix subjectifs qui peuvent influencer le jugement esthétique et artistique de l'élève, au lieu de transmettre les moyens de développer son esprit critique.

Beaucoup de candidats envisagent leur pédagogie sur des connaissances ou compétences acquises précédemment par les élèves (pré requis) en omettant leur devoir de transmetteur de savoirs au travers de séances d'apprentissages structurées.

La pédagogie de projet est souvent peu développée ou mal maîtrisée (ou confondue avec le processus de création) et la dimension interdisciplinaire se réduit souvent à la délégation des apprentissages aux autres disciplines.

Certains candidats ont su faire preuve d'une véritable culture des Arts appliqués, citant des exemples choisis et pertinents venant en appui de leur réflexion. Mais en général, les connaissances disciplinaires et techniques sont pauvres, peu variées ou inexistantes. Les références se limitent souvent aux mêmes créateurs (*5.5 designers*) ou sont citées sans lien véritable avec le propos. La démarche est trop souvent stéréotypée sans réel contenu, s'appuyant sur des thématiques généralistes ou des effets de mode (écocitoyenneté, détournements...). Un futur enseignant se doit d'être informé des nouvelles stratégies créatives des designers qu'il pourra bien entendu associer à une stratégie pédagogique.

Une connaissance réelle de l'enseignement professionnel permettrait aux candidats de proposer aux élèves des activités utilisant des ressources offertes par les outils numériques. À l'ère des nouvelles technologies, l'enseignant ne doit pas se cantonner à l'utilisation des outils traditionnels qui parfois limitent la créativité des élèves.

Certains candidats possèdent plus de références en arts plastiques qu'en arts appliqués. Il est bien entendu nécessaire de faire un parallèle entre ses deux domaines (histoire des arts) mais il est indispensable, pour la compréhension des élèves, de faire une réelle distinction, notamment pour un élève entrant en seconde professionnelle. De plus, un vocabulaire spécifique aux arts appliqués (techniques de fabrication et procédés) est rarement connu, nommé et utilisé.

De nombreux candidats se limitent à leur spécialité et n'ont pas d'ouverture culturelle sur les autres domaines du design, alors qu'ils devraient, être capable de transposer leur réflexion dans les différents champs proposés par le référentiel et ne pas se limiter à celui qu'ils connaissent. La majorité des séances développées appartient systématiquement au champ *Appréhender son espace de vie*.

La prestation orale

La prestation orale est un des moyens de démontrer ses capacités de futurs enseignants.

Le jury a apprécié les candidats qui savent utiliser la totalité du temps imparti et qui mène l'entretien en structurant leur propos comme ils auraient à le faire face à des élèves (introduction, conclusion et structure de l'entretien clairement définie).

Pour la majorité, les candidats maîtrisent l'expression orale et se sont préparés à l'épreuve. Cependant de nombreux candidats rencontrent des problèmes d'élocution. Le jury qui comprend leur stress face à l'enjeu de l'épreuve, mais rappelle qu'un enseignant est un communicant et que sa prestation orale permet d'évaluer ses qualités de pédagogue.

La plupart des candidats fait preuve d'une aptitude au dialogue et adopte un ton convenable, ni trop familier ni trop révérencieux, mais parfois monotone. Certains ont fait preuve d'une vraie capacité à prendre du recul et à se remettre en question, et on su rebondir durant l'échange avec le jury.

Le tableau a été rarement utilisé ou pas à bon escient. Trop peu de candidat utilisent et affichent les planches support qu'ils ont réalisées pendant les travaux pratiques. Aussi, l'attitude de certains qui se sont bornés à lire de longues notes écrites, est à proscrire

L'expression graphique est pauvre et n'est bien souvent pas suffisamment envisagée au service de la séquence de formation et de sa démonstration.

Certains candidats ont choisi de coller directement les images des documents proposés sur leurs planches afin sans doute de gagner du temps. Cette technique n'a pas toujours suffi à réaliser des planches efficaces et communicantes, elle doit être réfléchie et non systématique.

Les meilleures prestations sont celles des candidats qui ont su utiliser pleinement le temps la phase de travaux pratiques pour proposer au jury de véritables supports de présentation, affichés et/ou organisés au tableau de façon pertinente. Certaines ont pu compléter leurs démonstrations par des croquis réalisés directement au tableau, démontrant ainsi leurs capacités graphiques, leur dynamisme et leur aisance.

Les recommandations du jury

L'épreuve invite les candidats à investir pleinement une posture d'enseignant et à se projeter dans l'univers de la classe pour valoriser auprès du jury leur savoir-faire pédagogique.

Les candidats qui ont su répondre aux attentes de l'épreuve sont ceux qui ont fait preuve de méthode dans la préparation de l'exercice. Aussi, le jury recommande tout d'abord de bien distinguer les différentes étapes de l'épreuve.

Les travaux pratiques (4 heures)

L'analyse du sujet

Le sujet propose une série de documents qu'il convient d'analyser pour bien comprendre la demande. Dans un premier temps, il est préférable d'analyser ces documents de manière transversale, rapidement mais avec méthode, pour s'assurer ne pas faire de contre-sens et pour faire émerger progressivement les bases d'un questionnement, d'une problématique. Sur ce point, il convient de ne pas confondre notions, procédés ou problématiques.

Le jury rappelle aux candidats que les références disciplinaires doivent servir l'analyse, le développement de l'objectif et l'enrichissement des propositions pédagogiques. Elles ne sont pas un catalogue de connaissances mobilisées à plus ou moins bon escient. Il est recommandé de s'interroger de façon personnelle en amont du concours sur les grandes problématiques en relation avec la création actuelle et non pas de se constituer une liste passe-partout de références.

La séquence

La présentation de la séquence de formation n'est pas une simple simulation de cours, le jury n'étant pas élève (à moins que le candidat réussisse à se poser adroitement en tant que pédagogue). Il ne s'agit donc pas de faire cours mais bien d'exposer le cheminement de sa pensée et de témoigner d'une attitude réflexive face au sujet, pour démontrer ses compétences professionnelles pour l'enseignement.

Le jury doit pouvoir se faire une idée de la séquence dans son ensemble, ni trop détaillée ni trop peu. La séquence doit être située rapidement dans la progression annuelle (voire sur l'ensemble d'un cursus de deux ou trois ans) et peut être de durée variable. Sa durée doit être pertinente par rapport au nombre de séances qui composent l'année scolaire.

Si la filière de la classe n'est pas donnée, il est conseillé de ne pas prendre une spécialité "métiers d'art" pour concevoir sa leçon (qui ne démontrerait pas que l'on peut enseigner dans les autres filières) mais de rester dans des filières plus classiques en lycée professionnel (tertiaire ou industrielle).

Les documents proposés dans le sujet peuvent bien entendu être utilisés dans le développement de la séquence pédagogique.

La séquence repose sur des choix et des partis-pris didactiques qui doivent être argumentés.

La séance

Les pré-requis nécessaires à la réussite de la séance ne doivent pas être une somme de connaissances de type « fourre-tout » de tout ce que les candidats ne savent pas expliquer. L'ensemble de la séance doit être pensé pour que les élèves acquièrent progressivement l'autonomie nécessaire à la phase de réalisation.

Il est important que le candidat donne les moyens à tous les élèves, de réussir la séance, qu'il expérimente l'activité proposée pour vérifier l'efficacité de ses outils et le réalisme de sa proposition.

Le candidat doit anticiper la forme qu'il souhaite donner à l'évaluation de sa séquence, et définir des critères précis et en adéquation avec la demande.

La préparation de l'exposé (1 heure)

La préparation de l'oral consiste à élaborer une stratégie de présentation de la séquence au jury.

Cette phase doit permettre aux candidats d'anticiper l'entretien, de décider et de préparer :

- ce qu'il énoncera oralement,
- ce qu'il montrera sur des planches (affichées au tableau, et parfaitement lisibles à bonne distance),
- ce qu'il notera, par écrit ou graphiquement, au tableau lors de l'entretien,
- ce qu'il pourra remettre en main au jury,

Ces choix doivent être guidés par le sens et la nature de l'information à communiquer.

L'expression graphique doit être considérée comme un moyen de communication privilégié, et doit trouver sa place durant l'exposé au même titre que l'écrit et la parole. Le candidat n'est pas jugé sur ses prouesses esthétiques mais bien sur l'efficacité de sa communication (procédés de mise en page, hiérarchisation de l'information, etc.).

Enfin, cette phase permet aussi au candidat de réfléchir et de préparer la manière dont il occupera l'espace face au jury.

La présentation de la séquence de formation au jury (30 minutes)

Le jury conseille aux candidats de se préparer sérieusement à cet exercice qui consiste à faire un exposé clair et structuré, en s'efforçant d'apporter du rythme à sa prestation.

Il s'agit d'apprendre notamment à poser correctement sa voix, à manifester une certaine aisance naturelle, à ne pas perdre inopinément le fil de son propos, à occuper l'espace en veillant à se positionner convenablement par rapport aux membres du jury pour la présentation des planches ou lors de l'utilisation du tableau, par exemple.

L'échange avec le jury (30 minutes)

A la suite de l'exposé, un échange s'engage avec le jury, il prend souvent la forme d'un questionnement destiné à faire préciser ou à approfondir certains points de la séquence pour mieux en comprendre la portée.

Le jury adopte invariablement une attitude bienveillante vis-à-vis du candidat et les questions posées ne doivent pas être considérées comme de possibles pièges. Elles n'ont pas d'autres finalités que de lui fournir l'occasion de préciser sa pensée, d'ajuster ses propositions, d'argumenter ses choix didactiques et, si nécessaire, de lui permettre de modérer son propos, de corriger certaines affirmations inexacts ou certains choix inappropriés.

ÉLÉMENTS DE RAPPORT SPÉCIFIQUES À L'OPTION MÉTIERS D'ART

coordonnés par Monsieur Christian TORREMONEIL

Membres de la commission chargée des entretiens avec les candidats :

Mesdames Cécile ATTAGNANT, Virginie CASTELEYN, Nathalie GOURMEN, Flavie GRASSIN, Cécile GROPAIZ, Fabienne HELLEBUICQ, Agnès MARQUANT, Christelle MARTIN, Laurence MIRALVES et Messieurs Alexandre AYZAC, Stéphane BESOMBES, Pascal BILLON, Didier BONTEMPS, Michel CARNET, Jean-Pierre CORDAT, Laurent LAINÉ, Gérard SPIELMANN, Pierre THEPENIER, Christophe VIVIAN.

En préambule

Certains candidats se sont une nouvelle fois présentés à l'épreuve sans en connaître les attendus et les enjeux. N'exploitant que très partiellement la documentation proposée, ils se sont contentés de répondre de manière « technique » à la demande d'élaboration de séquence.

Cet ancrage très marqué dans les registres du métier a bien souvent limité les investigations pédagogiques. Quelques candidats ont même parfois ignoré totalement l'implication des arts appliqués dans le champ professionnel auquel ils appartiennent.

Suivant une logique opposée, certains postulants ont exposé avec méthode et anticipation une véritable appréciation réflexive et pratique des objectifs de l'épreuve. Conscient des attentes et des exigences l'épreuve, ils se sont lancés, avec réussite, dans une véritable investigation pédagogique structurée. Pour la plupart, celle-ci a débouché sur des stratégies d'apprentissage personnelles efficaces qui ont facilité la soutenance orale et qui ont été appréciées des jurys.

Le choix de l'option et de la spécialité

Cette année encore, quelques candidats se sont inscrits à l'option métiers d'art et ont opté pour la spécialité d'un métier dont ils ne maîtrisent ni les connaissances, ni les savoir-faire professionnels. Malgré toute la bienveillance du jury, ces candidats n'étaient pas en mesure de répondre aux attentes pratiques et interrogatives de l'épreuve.

La définition et la finalité de l'épreuve

L'épreuve se déroule en trois phases distinctes, comme suit :

1. **Travaux pratiques (quatre heures) :** *En prenant appui sur ses connaissances et savoir-faire, le candidat identifie le problème posé afin de proposer une séquence de formation et d'envisager plus précisément une des séances constitutives de la séquence. Pour cette séance, le candidat construit un dispositif et un développement pédagogiques ainsi que les modalités d'évaluation auxquelles ils renvoient.*

Un espace dédié et un équipement professionnels sont mis à disposition pour conduire librement les explorations pratiques et essais techniques, utiles au développement de la séance de formation. Au besoin, le candidat peut proposer une documentation en appui de ses propositions.

2. **Préparation de l'exposé (une heure) :** *À partir de son analyse et du dispositif proposé, le candidat prépare et organise son exposé en précisant le contexte dans lequel s'inscrit la séquence et en justifiant la pertinence des choix didactiques et pédagogiques opérés. Le candidat précisera les activités prévues et la réalisation demandée ainsi que les apprentissages techniques et méthodologiques visés. Ce temps doit être mis à profit pour structurer la séquence qui sera soutenue oralement.*

3. **Exposé et entretien (trente minutes + trente minutes) :** *le candidat présentera sa réflexion de façon claire et synthétique et sera amené, lors de l'entretien, à approfondir certains points de sa démarche.*

Pour éviter tout malentendu, l'objectif de cette épreuve n'est pas d'évaluer les compétences « métier » du candidat au travers de la réalisation d'une pièce finie, mais bien de le placer, en tant que futur enseignant, dans la situation d'élaborer une séquence pédagogique pour apprécier ses aptitudes à l'enseignement.

A cet effet, le sujet impose un objectif et un niveau de formation. Le cas échéant, suivant le métier, il peut être accompagné de visuels. Avec ou sans iconographie, le sujet proposé est suffisamment ouvert pour permettre aux candidats de proposer des pistes d'investigation pédagogiques et didactiques, multiples et variées, ancrées dans les champs du métier et de la création artistique (design, arts appliqués, histoire des arts).

Aussi, l'épreuve d'une durée totale de six heures, comprend quatre heures de travaux pratiques, pendant lesquelles le candidat, dans un espace professionnel adapté à sa spécialité, a libre choix de conduire des explorations, des manipulations, des tests liés aux matériaux, à l'outillage, aux principes de construction et de mise en forme, pour étayer ses propositions pédagogiques et ses choix didactiques.

Les éléments issus de ces travaux pratiques sont des supports³ utilisés par le candidat lors de son oral. De natures diverses (maquettes, ébauches, essais, échantillons, éprouvettes, détails, montages, gabarits, étapes de fabrication, éclatés, etc.), ils accompagnent croquis, dessins, plans et contribuent à la bonne compréhension de la séquence proposée. Ils permettent d'illustrer une démonstration, une manipulation, d'appuyer des apports notionnels, de compléter des recherches, de vérifier une hypothèse, de verrouiller une théorie.

Le déroulement de cette phase de travaux pratiques suppose de la part du candidat, la connaissance des procédures d'utilisation des outils et des machines mis à disposition, ainsi que des conditions de sécurité qui se rapportent à leurs utilisations.

La phase de préparation de l'exposé d'une durée d'une heure est entièrement consacrée à la préparation de l'entretien avec le jury. Elle doit lui permettre d'échafauder un plan, de structurer son propos, d'élaborer une stratégie de communication.

Enfin, l'entretien avec le jury donne l'occasion au candidat de présenter ses propositions, défendre ses choix, montrer l'étendue de ses références culturelles et professionnelles et faire la preuve par le dialogue, de son esprit critique et ses qualités d'écoute et d'argumentation.

Les constats et les recommandations du jury

1. L'exploitation du sujet
2. L'expertise professionnelle
3. Les déclinaisons pédagogiques de l'objectif
4. La structure et la construction des séquences et des séances, la démarche pédagogique
 - 4.1. La prise en compte de la diversité des publics
 - 4.2. L'évaluation
 - 4.3. L'innovation
5. Les apports culturels et artistiques
6. Les prolongements pédagogiques
7. La prestation orale
8. La posture en tant que futur enseignant

1. L'exploitation du sujet

Le jury constate dans l'ensemble l'absence de mise en regard de l'objectif et des documents proposés ainsi que le manque d'approfondissement de l'analyse. Le défaut de réflexion sur la problématique à extraire et la timidité dans les pistes issues de l'investigation réflexive ont souvent eu raison de la pertinence des solutions pédagogiques retenues.

Les objectifs pédagogiques imposés et les thématiques sous-tendues par la nature des visuels associés n'ont pas été suffisamment mis en concordance. En effet, certains candidats n'ont développé qu'une partie réduite du potentiel sémantique et notionnel de la documentation, se contentant d'apprécier essentiellement le style des objets présentés sans entrer dans une véritable démarche d'appréciation de la conception. Il en résulte une construction de séquence et de séance peu créative, assimilable à une logique réduite à la pratique de la restauration.

³ Au même titre que les documents écrits et graphiques, les supports réalisés durant l'épreuve ne font pas directement l'objet d'une évaluation.

Seuls quelques candidats méritants se sont aventurés dans une analyse pertinente, permettant de dégager des pistes d'investigation intéressantes et variées qu'ils ont su mettre en relation, de manière cohérente et créative, avec l'objectif et les thématiques issues des références iconographiques. Dans ce cas, la diversité des stratégies pédagogiques proposées présentait un réel intérêt et favorisait un échange riche avec le jury, lors de la soutenance orale.

2. L'expertise professionnelle

Constats : Bien que la demande du sujet ne permette pas au candidat d'aborder toutes les compétences professionnelles liées à la pratique de son métier, la plupart d'entre eux ont fait la preuve durant la phase de travaux pratiques de leur pleine maîtrise des gestes et savoir-faire professionnels. Cette expertise s'est vue confirmée lors de l'entretien, par le recours à un vocabulaire technique juste et pertinent, utilisé à bon escient. En revanche, les candidats qui relevaient davantage d'une pratique « amateur » du métier, n'ont pas su à travers le temps imparti à la pratique, démontrer les compétences attendues. Il est évident que pour ceux qui se sont trompés d'option, la situation est rapidement devenue inextricable, voire impossible.

Quels que soient les domaines concernés, le jury a relevé un manque de prise en compte des dimensions artistiques et esthétiques tant au niveau de la phase pratique que du développement pédagogique. Ce sont principalement l'exécution et les contextes techniques qui généralement prédominent. Le manque de culture artistique, historique et contemporaine est ainsi pointé pour la majorité des candidats. Il convient ici de préciser que les métiers d'art, de par leur ancrage étymologique, sont pourtant indissociables de ces dimensions. De fait, l'enseignement professionnel pratique dans les formations aux métiers d'art suppose la complète maîtrise des savoir-faire « métier », patrimoniaux et actuels, mais également une connaissance élargie des évolutions artistiques et culturelles passées et présentes, et de leurs incidences technologiques. Aussi, d'un abord nécessairement technique, le sujet sous-tend des questions d'ordre esthétique et artistique, qui ne peuvent être ignorées.

Conseils : Le jury rappelle qu'un niveau de maîtrise élevé des savoir-faire « métier » est attendu pour prétendre répondre aux exigences des enseignements professionnels. Un simple niveau d'amateur éclairé ne peut suffire. Aussi, les interrelations entre les champs techniques, technologiques et esthétiques, historiques et contemporains sont indissociables pour faire la preuve de ce niveau d'expertise dans le cadre de l'épreuve.

La dimension artistique appliquée au métier doit inévitablement être appréciée et exploitée par le candidat, afin de ne pas laisser croire qu'il s'inscrit dans une pratique figée et muséale des métiers d'art. Il revient au candidat de convaincre le jury de ses capacités à appréhender son métier sous l'angle des productions les plus contemporaines, et à l'ancrer dans une pratique vivante, évolutive et soucieuse des enjeux actuels.

Les candidats doivent ainsi clairement se positionner sur la question de la modernité de leur métier afin de pouvoir ultérieurement développer l'ambition de leurs élèves et les engager dans des poursuites d'étude.

3. Les déclinaisons pédagogiques de l'objectif

Constats : Généralement, l'objectif et le niveau de classe proposés dans le sujet ont été bien pris en compte avec une réelle volonté de planifier les apprentissages dans une logique adaptée aux exigences. Certains candidats ont judicieusement opéré des rapprochements en élaborant des séquences idoines au niveau de classe. Ces derniers allant jusqu'à proposer un découpage qui formulait des objectifs opérationnels au sein de chaque séance.

Cependant le jury a souvent regretté le manque de pertinence des choix didactiques, cet écueil provenant essentiellement d'un manque d'analyse du sujet lui-même. Quelques stratégies formatives n'ont pas été suffisamment rattachées aux attentes et objectifs des référentiels concernés. Ainsi, le contexte de départ n'étant pas suffisamment analysé, la réflexion et les solutions s'en sont trouvées amoindries.

4. La structure et la construction des séquences et séances, la démarche pédagogique

Constats : La capacité à produire des séquences et séances structurées est un des points forts relevé par le jury pour la grande majorité des candidats. En effet, si l'an passé les séquences avaient été élaborées suivant une logique linéaire sur les bases d'une succession d'exercices, cette année les productions ont révélé une volonté évidente de structurer la séquence dans une logique de progression des apprentissages.

Les candidats ont manifestement pris connaissance des recommandations du rapport de jury. La plupart des séances proposées se sont inscrites dans des progressions, celles-ci ont été déclinées avec cohérence en

relation avec la compétence visée. La dimension temporelle (pas toujours optimale et souvent ambitieuse) a été anticipée correctement, surtout pour tenir compte des réalités pratiques de mise en œuvre des activités dans les ateliers.

Cependant quelques écueils demeurent. Malgré une parfaite identification de l'objectif dominant et une organisation convenable de la séquence, le déroulement souvent ne mettait pas suffisamment l'accent sur les méthodes, les moyens et les outils envisagés. Peu de dispositifs ont accordés de l'importance au développement de l'autonomie, du sens de la responsabilité ou encore à l'émergence du projet personnel de l'élève.

Conseils : La séquence pédagogique doit être abordée comme une entité formative globale reposant sur la définition d'une démarche de projet. La construction du plan de formation ne peut donc pas être envisagée comme une simple suite d'activités sans relation les unes aux autres et d'une séance à l'autre.

Aussi, il faut rappeler une nouvelle fois :

- qu'il ne s'agit pas de trouver la réponse pédagogique et didactique « modèle » mais bien d'apporter des réponses adaptées et personnelles qui confirmeront toute la liberté et la créativité pédagogique requises par le métier enseignant,
- qu'il est essentiel d'anticiper les interventions pédagogiques à travers le filtre des activités de l'enseignant, mais également à travers celles des élèves. En donnant à comprendre la stratégie de construction d'une séquence dans son ensemble, de sa conception à sa mise en application en classe,
- que la qualité de la séquence repose sur l'appréciation de toutes les composantes de l'acte professoral.

La réussite de l'épreuve nécessite anticipation et préparation. Elle repose en partie sur la connaissance des référentiels de la filière professionnelle et des programmes d'arts appliqués⁴ ainsi qu'une réflexion préalable sur l'articulation des compétences et savoirs à mettre en œuvre dans les différents niveaux de formation.

4.1. La prise en compte de la diversité des publics

Constats : Outre que plus les prérequis sont la plupart du temps ignorés des candidats, trop souvent le niveau de la classe est considéré comme homogène et ne prend pas en compte la diversité des rythmes d'apprentissage.

Les démarches pédagogiques appréhendent les apprentissages sur la base d'un niveau commun requis. Les difficultés ou les facilités que peuvent rencontrer certains élèves ne font pas l'objet d'une attention particulière. Au mieux, elles sont uniquement évoquées en terme de remédiation et donnent lieu à des exercices supplémentaires censés pallier les difficultés rencontrées.

Conseils : Une bonne connaissance des parcours de formation et des passerelles d'orientation qui sont offertes aux élèves permet de comprendre la diversité des publics qui composent la classe. La mise en place d'évaluations diagnostiques en début de cycle est de nature à permettre au professeur de tenir compte au travers des activités proposées, de la diversité des acquis et des rythmes d'apprentissage des élèves.

4.2. L'évaluation

Constats : Les séquences présentées font souvent abstraction de la question de l'évaluation. Lorsqu'elle est abordée, elle n'est que très rarement définie correctement, soit par manque de cohérence avec les activités proposées, soit par en raison d'une subjectivité des critères qui la rend inopérante.

Conseils : L'évaluation est la conclusion de tout acte formatif. De ce point de vue, elle est indissociable de l'objectif visé dans la construction d'une séquence ou d'une séance pédagogique. Son rôle ne peut être omis dans la mesure où la forme de l'évaluation donne bien souvent tout son sens à l'activité proposée. De fait, il est indispensable dans toutes séquences pédagogiques de définir les modalités et de fixer un temps dédié à l'évaluation.

Il est conseillé aux candidats de prendre en considération la question de l'évaluation sous toutes ses formes (diagnostique, formative, sommative), elle revêt un rôle primordial dans l'acte d'enseignement par les informations qu'elle renvoie au professeur sur la qualité de son action.

⁴ Les programmes et référentiels de formation de la voie professionnelle sont consultables sur le site du Scérén-CNDP (se reporter p.4)

4.3. L'innovation

Constats : Le registre de l'expression pédagogique et didactique est resté globalement confiné dans une utilisation de moyens « classiques » (tableau, vidéoprojecteur, supports écrits et iconographiques...). Cette approche est le fondement de toutes activités professorales de classe et elle doit être maîtrisée. Cependant, il est attendu de la part des candidats qu'ils fassent preuve à ce niveau de réflexion et d'innovation. Cela doit passer par une exploitation judicieuse et professionnelle du plateau technique mis à leur disposition.

Quelques candidats ont su concevoir des moyens pédagogiques et des solutions formatives pertinentes et efficaces. Quelques-uns ont même fait preuve d'innovation en proposant des solutions originales de type workshop ou projet pédagogique intégrant des moyens numériques contemporains, par exemple. L'approche pédagogique transdisciplinaire a été convenablement prise en compte par la plupart des candidats. Toutefois, il convient de préciser que celle-ci a trop souvent été affichée comme argument sans réelle démonstration.

Conseils : Au-delà d'une utilisation référencée des moyens pédagogiques classiques, le registre de l'expression du professeur doit s'enrichir des nouvelles technologies et d'une exploitation optimale des moyens techniques mis à sa disposition le jour de l'épreuve. Cela ne signifie pas qu'il faut limiter ses investigations aux seuls outils du parc machines, mais bien d'envisager d'autres solutions formatives au regard de l'objectif et du contexte exposés dans le sujet.

Le caractère innovant d'une séquence pédagogique réside parfois dans le bien-fondé de son ancrage dans des dispositifs transversaux, tels que les enseignements généraux liés à la spécialités (EGLS), les projets pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP), l'accompagnement personnalisé, les ateliers de pratique artistique et culturelle, les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

5. Les apports culturels et artistiques

Constats : Quelques candidats ont apporté des références culturelles et techniques nombreuses et utiles à la séquence. Certains ont su lors de l'entretien convoquer des références de créations contemporaines pertinentes qui leur ont permis d'afficher leur curiosité et leur volonté d'être au fait des tendances actuelles de leur domaine professionnel.

Cependant, la plupart s'est contenté de commenter les seuls éléments iconographiques présents dans le sujet. Trop peu ont réussi à faire preuve d'une culture élargie à d'autres références. Certains, conscients des attentes du jury, se sont risqués à des rapprochements culturels et artistiques, peu appropriés voire décalés avec le propos.

Conseils : Si les dimensions technique et technologique de la spécialité sont essentielles à l'exercice du métier, elles ne doivent pas reléguer les contextes artistiques et culturels qui s'y rapportent au rang d'apports notionnels occasionnels. Les métiers d'arts sont fondamentalement ancrés dans des registres patrimoniaux historiques et contemporains. Ils puisent leurs spécificités dans les évolutions esthétiques, stylistiques et techniques, apportées à travers les siècles par les différents mouvements artistiques et culturels. Le jury attend des candidats qu'ils abordent leur métier sous l'angle indissociable des arts, des techniques et des civilisations.

6. Les prolongements pédagogiques

Constats : Tout comme l'an passé, les candidats ont rarement situé leur proposition de séquence pédagogique dans une progression globale sur l'année scolaire ou sur le cycle de formation. Très peu ont envisagé de possibles prolongements à la séquence.

Conseils : Là encore, la connaissance des programmes et référentiels est de nature à permettre aux candidats d'inscrire leurs propositions de manière cohérente dans un parcours de formation. Il n'est pas inutile de communiquer au jury, les grandes lignes d'une progression pédagogique afin de donner du crédit à la séquence proposée.

7. La prestation orale

Constats : Les examinateurs relèvent des prestations orales de qualité. Faisant preuve de qualités d'écoute, de prise de recul et de sens du dialogue, la majorité des candidats a été convaincante. S'appuyant sur des expériences professionnelles vécues, la plupart des candidats s'est appuyé sur un vocabulaire technique

précis, utilisé à bon escient. Par contre, la maîtrise d'un vocabulaire spécifique lié à l'enseignement était plus rare et le recours à quelques poncifs sur l'Education nationale ou le métier d'enseignant a été jugé maladroit.

Dans l'ensemble, les échanges étaient nourris et constructifs, peu de questions sont restées sans réponse. Majoritairement, les candidats ont fait preuve de conviction et de suffisamment d'assurance pour convaincre le jury de leurs aptitudes à prendre des classes en responsabilité.

A l'opposé, quelques rares candidats ont adopté des attitudes rigides et fermées, au travers parfois d'un discours fait de certitudes, ils sont pas parvenus à établir une qualité de dialogue avec le jury, induisant leurs capacités à gérer sereinement et efficacement un groupe d'élèves dans un climat de confiance. D'autres ont montré une forme de timidité ou un manque de conviction pour défendre les choix didactiques ou pédagogiques. Trop souvent le doute s'est installé lors de l'échange, l'absence de réponse aux questions posées révélait un manque de réflexion sur les stratégies proposées.

Conseils : La soutenance doit être anticipée et préparée. Le temps imparti à la préparation doit être exploité minutieusement pour affiner les stratégies d'apprentissage envisagées en vue de les communiquer avec clarté et précision aux examinateurs. De ce point de vue, la gestion du temps lors de la restitution orale est un exercice auquel les candidats doivent se préparer. L'efficacité de la communication repose très souvent sur la capacité du candidats à faire preuve de concision, de sens critique et d'esprit de synthèse pour convaincre le jury de ses compétences professorales.

8. La posture de l'enseignant

Constats : En règle générale, les candidats ont fait preuve de maturité en adoptant une posture de futur enseignant parfaitement adaptée à la circonstance. Pour certains, elle a révélé un réel enthousiasme voire une passion pour le métier, pour d'autres, elle manifestait sans équivoque un positionnement éthique et responsable, conforme aux valeurs et principes fondamentaux du système éducatif, laissant présager un engagement auprès des élèves, bienveillant et formateur.

Plus rarement, le jury a pu observer des postures rigides, effacées ou sans assurance de la part de quelques candidats. Ces derniers ne sont pas parvenus à convaincre le jury de leurs capacités à conduire et accompagner un groupe d'élèves avec suffisamment d'engagement et d'autorité.

Conseils : Au-delà de l'expertise professionnelle et disciplinaire, le jury attend des candidats qu'ils soient capables de se projeter dans le métier d'enseignant et de témoigner d'un engagement personnel avéré en faveur de la transmission des connaissances.

Sur ce point, une bonne connaissance de la fonction de l'enseignant et par extension des missions du professeur au sein de l'établissement et du système éducatif, est indispensable. Aussi, les candidats les plus convaincants sont ceux qui parviennent à témoigner au jury la prise de conscience de la diversité des facettes du métier de professeur et leur engagement avec suffisamment d'esprit critique en faveur de pratiques mobiles, évolutives et innovantes.

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve de mise en situation professionnelle

	Nombre de moyennes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		admissibles	
Option design								
CAPLP externe	11	24	23	22	18	98	18,38	13,23
CAFEP-CAPLP	5	2	5	0	0	12	5,92	8,40
Option métiers d'art								
CAPLP externe	6	5	4	2	1	18	7,47	13,33
CAFEP-CAPLP	2	0	0	0	2	4	9,50	16,00

Moyennes exprimées sur 20 points.

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste en la soutenance devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien (présentation n'excédant pas trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes).

Le dossier est relatif à une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série ou en pièce unique. Il prend appui sur une situation rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle. Son contenu est susceptible d'être utilisé pour une application pédagogique en lycée professionnel.

L'épreuve permet d'apprécier l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline. Elle permet également au candidat de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation pédagogique qu'il peut en faire dans le cadre d'un enseignement. Elle permet en outre au jury, notamment au cours de l'entretien qui suit la présentation, d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe pédagogique, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celle de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 2.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

coordonné par Madame Béatrice KERMORGANT,
assistée de Mesdames Céline BRINDEAU, Véronique COQUARD, Florence HOUNNOU,
Claudine MURELLO et Monsieur Étienne BOULARD

Membres de la commission chargée du déroulement des entretiens :

Mesdames Céline BRINDEAU, Lucie CLARET, Véronique COQUARD, Caroline FABRE, Véronique FONTAINE, Flavie GRASSIN, Géraldine HERVÉ DANNHAUER, Florence HOUNNOU, Béatrice KERMORGANT, Fabienne MAGNIEZ, Brigitte MICHELLIER, Claudine MURELLO, Sandrine ROLL, Marie-Hélène VINCENT CHOUKROUN et Messieurs Didier BATALKA, Etienne BOULARD, Patrice DEIXONNE, François DUGNY, Laurent SEBELON, Patrice VELTRI.

Enjeux et déroulement de l'épreuve

La forme du dossier doit être conçue comme le support d'une prestation orale. L'organisation du dossier permet au jury d'apprécier le cheminement clair, ordonné et synthétique de la démarche du candidat. Il s'agit pour le candidat de montrer sa capacité à adopter une posture d'enseignant à partir de la présentation de son dossier et de l'entretien qui suit.

Durant une trentaine de minutes, le candidat questionne sa propre pratique professionnelle et/ou personnelle, en analyse les aspects marquants et les réinvestit dans sa pratique pédagogique. Il dispose d'un tableau et peut, s'il le souhaite, utiliser son propre matériel informatique (sans moyens de projection) pour présenter la version numérique de son dossier.

Durant l'entretien qui suit, d'une trentaine de minutes, le candidat peut être amené à préciser certains éléments de sa soutenance et à engager une réflexion sur le métier et la diversité des conditions d'exercice. Il s'agit d'un échange constructif où le jury tient compte du peu d'expérience dans le métier. Cependant, la

distance critique ne doit pas s'arrêter à l'acceptation des observations du jury ; le candidat doit s'appuyer sur ces remarques et sur sa connaissance des textes officiels et des grandes orientations du système éducatif pour envisager son exercice professionnel futur.

Les critères d'évaluation de l'épreuve

L'évaluation de l'épreuve porte sur les critères suivants :

- l'intérêt et l'actualité du thème du dossier et maîtrise des connaissances liées à la situation de conception choisie.
- l'aptitude à identifier des questionnements et les mettre en relation avec les enjeux de la discipline au travers d'une exploitation pédagogique.
- l'aptitude à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.
- la clarté, la cohérence et la structuration du propos, le sens de l'écoute et la distance critique.

La constitution du dossier

Le dossier de format A4, ne dépasse pas une quarantaine de pages, annexes comprises. L'ensemble est consigné sur un cédérom joint au dossier papier. L'indication de la dimension ou de l'échelle des projets ou des pièces présentés doit être précisée. La reproduction est privilégiée, cependant des originaux bidimensionnels (échantillons textiles par exemple) peuvent être insérés dans le dossier à la condition que leurs dimensions ne dépassent pas le format imposé.

La transmission du dossier

Le dossier est transmis au secrétariat du jury avant la date du déroulement de l'épreuve.

Ce dossier est destiné aux membres du jury. Pour le bon déroulement de l'épreuve, le candidat est invité à se munir d'un exemplaire personnel. Ce dernier doit être rigoureusement identique à celui qui a été préalablement transmis. En effet, l'ajout de documents supplémentaires (numériques ou autres) lors de la soutenance n'est pas autorisé. La documentation qui ne figure pas dans le dossier préalablement transmis au jury, ne peut être prise en compte.

Les conseils de préparation du dossier

Le dossier n'est pas un mémoire de fin d'études ; il est censé témoigner des qualités d'analyse réflexive du candidat. En fonction de l'expérience professionnelle et/ou personnelle du candidat, le dossier présente une articulation entre son expérience, les questionnements qui en découlent et les pistes pédagogiques envisagées dans le cadre d'un enseignement d'arts appliqués (option design) ou d'un enseignement professionnel (option métiers d'art).

Le candidat s'assure de la validité de ses propositions en s'informant sur :

- les programmes d'**arts appliqués & cultures artistiques** et de l'**histoire des arts** ;
- les référentiels professionnels des formations aux métiers d'art ;
- les attendus et les enjeux de la voie professionnelle et de la discipline des arts appliqués ;
- les modalités de fonctionnement des différents dispositifs pédagogiques en vigueur dans la voie professionnelle (enseignements généraux liés à la spécialité, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, accompagnement personnalisé, etc.).

Le jury rappelle la nécessité d'apporter le plus grand soin à la réalisation du dossier, notamment par :

- une mise en forme et une mise en page réfléchies et servant le propos, des visuels légendés et l'utilisation d'un plan identifiable dans le sommaire ;
- une relecture sérieuse permettant de corriger les erreurs de syntaxe ou d'orthographe.

L'expérience professionnelle et personnelle

L'élément déclencheur du dossier relève de l'expérience professionnelle et personnelle du candidat. Celle-ci est déterminante et ne peut être éludée. Il peut s'agir de la présentation détaillée d'un projet réalisé dans le

cadre d'une expérience professionnelle ou d'un stage en entreprise. Cette présentation doit mettre en évidence la démarche de conception et les choix techniques de réalisation dans un ou plusieurs domaines du design ou dans la spécialité métiers d'art. Ce dossier reflète la capacité du candidat à :

- rendre compte de son expérience professionnelle et personnelle,
- décrire les processus de création,
- prendre du recul par rapport à ses productions pour en extraire des notions exploitables dans le cadre de situations d'apprentissage.

À partir de cette expérience, le candidat doit dégager une thématique contemporaine susceptible d'être déclinée dans les différents domaines du design et possédant une portée didactique et pédagogique. Le champ d'action possible étant défini par les axes fondamentaux de l'enseignement en lycée professionnel des arts appliqués et/ou des métiers d'art.

Les questionnements

Au delà d'une simple description, le candidat doit s'interroger sur le sens de son projet dans un contexte professionnel d'enseignement, transversal aux différents champs d'arts appliqués et/ou des métiers d'arts. La thématique du dossier, clairement énoncée, s'appuie donc sur son expérience et doit déboucher sur une problématique contemporaine davantage conceptuelle, et pas uniquement technique ou formelle.

Enrichie de références, l'expérience du candidat constitue une des réponses possibles à la problématique du dossier. Les références attendues, issues des champs du design, des métiers d'art et/ou de l'histoire des arts, doivent être variées et pertinentes au regard de la problématique posée.

Les pistes pédagogiques

La question posée est celle du transfert de l'expérience professionnelle et personnelle vers une démarche de transmission. Il est essentiel de bien mettre en évidence cette transposition entre les centres d'intérêt du designer ou du concepteur, et ceux de l'enseignant. Sans cette réflexion, les pistes pédagogiques risquent d'être artificielles ou mimétiques.

Il s'agit de réfléchir à des pistes pédagogiques présentant un réel potentiel d'apprentissage, appréhendable par des élèves de lycée professionnel. Le candidat est amené à développer des démarches, des méthodes, des stratégies pédagogiques permettant aux élèves d'acquérir des compétences et de s'emparer des savoirs, des savoir-faire, des méthodes et des outils propres à ces enseignements.

Afin d'éviter une vision idéaliste des publics concernés ou des conditions matérielles disponibles, susceptible de déboucher sur des pistes pédagogiques inopérantes, il est souhaitable que le candidat :

- s'intéresse aux conditions réelles du terrain (contraintes de calendrier et de temps, contraintes logistiques, diversité des publics...)
- teste lui-même le dispositif prévu afin d'identifier la faisabilité de la proposition,
- pose la question du sens de l'apprentissage envisagé.

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve d'entretien à partir d'un dossier

	Nombre de moyennes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		admissibles	
Option design								
CAPLP externe	15	19	16	26	22	98	10,51	14,54
CAFEP-CAPLP	2	4	3	3	0	12	7,92	10,10
Option métiers d'art								
CAPLP externe	5	5	2	3	3	18	8,33	16,00
CAFEP-CAPLP	0	1	1	1	1	4	10,63	15,25

Moyennes exprimées sur 20 points.

ANNEXE

Liste des spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes

Spécialités métiers d'art	Formations professionnelles correspondantes
Armurerie	CAP Armurerie (fabrication et réparation) BMA Armurerie
Arts de la bijouterie-joaillerie	CAP Arts et techniques de la bijouterie-joaillerie, 3 options CAP Lapidaire, 2 options CAP Orfèvre, 4 options MC Joaillerie BP Gemmologue BMA Art du bijou et du joyau
Arts de la céramique	CAP Décoration en céramique CAP Modèles et moules céramique CAP Tournage en céramique BMA Céramique
Arts de la gravure et de la ciselure	CAP Métiers de la gravure, 4 options BMA Gravure
Arts de la reliure	CAP Arts de la reliure BMA Arts de la reliure et de la dorure
Arts du décor architectural	CAP Graveur sur pierre MC Graveur sur pierre CAP Tailleur de pierre BP Métiers de la pierre Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option arts de la pierre CAP Staffeur ornemaniste BMA Volumes : staff et matériaux associés
Arts du métal	CAP Bronzier, 3 options CAP Ferronnier
Arts du spectacle	CAP Accessoiriste réalisateur Diplôme de technicien des métiers du spectacle, 2 options
Arts du verre	CAP Arts du verre et du cristal CAP Arts et techniques du verre, option décorateur sur verre CAP Arts et techniques du verre, option vitrailliste CAP Souffleur de verre, 2 options BMA Verrier décorateur BMA Souffleur de verre Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option verrerie scientifique et technique
Graphisme et décor	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Graphisme et décor, 2 options
Tapiserie d'ameublement	CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en décor CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en siège BP Ameublement, option tapisserie décoration Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement
Broderie	CAP Arts de la broderie BMA Broderie
Chaiserie brosserie	CAP Cannage, paillage en ameublement
Dorure ornemanisme	CAP Doreur à la feuille ornemaniste
Ebénisterie	CAP Ebéniste BMA Ebéniste Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option ébéniste
Facture instrumentale	CAP Accordeur de piano CAP Assistant technique en instruments de musique, 4 options CAP Facteur d'orgue CAP Lutherie CAP Ouvrier archetier BMA Technicien en facture instrumentale, 4 options
Horlogerie	CAP Horlogerie BMA Horlogerie
Marqueterie	CAP Arts du bois, option marqueteur
Menuiserie en sièges	CAP Menuiserie en sièges
Moulage noyautage	CAP Mouleur noyauteur, cuivre et bronze
Photographie	CAP Photographe Bac Pro Photographie
Sculpture sur bois	CAP Arts du bois, option sculpteur ornemaniste
Tournage d'art sur bois	CAP Arts du bois, option tourneur
Vannerie	CAP Vannerie